

# **Délibérations**

## **du Conseil d'Administration**

### **du SDIS 82**

**Réunion du 7 février 2019**  
**15H00**



**ANNÉE 2019**



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Du SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS

Réunion du : jeudi 7 février 2019

à 15 H 00

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
*Salle du conseil départemental*

**ORDRE DU JOUR**



1. **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018.**
2. **Approbation du compte administratif de l'exercice 2018.**
3. **Affectation du résultat de l'exercice 2018.**
4. **Budget primitif 2019.**
5. **Attribution de subventions pour l'exercice 2019.**
6. **Label employeur - liste des entreprises privées et des collectivités publiques méritantes au titre de l'année 2019.**
7. **Modification du règlement intérieur du SDIS 82 – Annexe n°4 : règlement départemental d'habillement.**
8. **Modification du tableau des effectifs : suppression et créations de postes de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2019.**

\*\*\*\*\*

## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 1

- \* - \* - \* - \* - \* -

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE  
L'EXERCICE 2018.**

**PJ : 1**

nbre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.

Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

### Délibération :

nombre de votants :	17	vote pour :	18
procurations :	3	vote contre :	0
majorité :	11	abstentions :	2

En application du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte de gestion 2018 établi par monsieur le payeur départemental de Tarn-et-Garonne.

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Vote	Réalisation	Vote	Réalisation	
<b>Fonctionnement</b>	16 778 641,95	16 523 954,35	16 778 641,95	16 418 111,97	<b>Déficit</b> -105 842,38
<b>Investissement</b>	8 695 921,82	4 184 627,26	8 695 921,82	4 289 356,97	<b>Excédent</b> 104 729,71
<b>TOTAL</b>	<b>25 474 563,77</b>	<b>20 708 581,61</b>	<b>25 474 563,77</b>	<b>20 707 468,94</b>	<b>-1 112,67</b>

et compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2017 (920 167,40 € en fonctionnement et 1 625 895,39 € en investissement), les résultats de clôture de l'exercice 2018 ressortent à +814 325,02 € pour la section de fonctionnement et à + 1 730 625,10 € pour la section d'investissement (cf. tableaux compte de gestion 2018).

Fait à Montauban, le 8 février 2019

ϕ/ Le Président,

Le 1<sup>er</sup> vice-président  
du CA du SDIS 82

Pierre MARDEGAN

**TRÉSOR PUBLIC**

**P.DEP TARN-ET-GARONNE**

**N° CODIQUE 082090**

**Date d'édition : 04/02/2019**

**IDENTIFIANT BUDGET 04200**

**N° de SIRET 28820001700037**

**AR PREFECTURE**

**082-288200017-20190208-DEL1CPTEGES2018-DE  
Regu le 26/02/2019**

**S.D.I.S DU TARN ET GARONNE**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**

**PRÉSENTÉ À**

**La Chambre régionale des comptes**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**

**M Christian GAILLARD**

**AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**

**DU 01/01/2018 AU 04/02/2019**

082090

P.DEP TARN-ET-GARONNE



04200 - S.D.I.S DU TARN ET GARONNE

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

II-1

Exercice 2018

AR PREFECTURE

0820908200017-20190208-DELICPTGES2018-DE  
Regist. le 28/02/2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 695 921,82	16 778 641,95	25 474 563,77
Titres de recettes émis (b)	4 289 356,97	16 424 360,96	20 713 717,93
Réductions de titres (c)		6 248,99	6 248,99
Recettes nettes (d = b - c)	4 289 356,97	16 418 111,97	20 707 468,94
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 695 921,82	16 778 641,95	25 474 563,77
Mandats émis (f)	4 184 627,26	16 909 463,41	21 094 090,67
Annulations de mandats (g)		385 509,06	385 509,06
Dépenses nettes (h = f - g)	4 184 627,26	16 523 954,35	20 708 581,61
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	104 729,71		
(h - d) Déficit		105 842,38	1 112,67

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	1 625 895,39		104 729,71		1 730 625,10
Fonctionnement	920 167,40		-105 842,38		814 325,02
TOTAL I	2 546 062,79		-1 112,67		2 544 950,12
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 546 062,79		-1 112,67		2 544 950,12

## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 2

\_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE  
L'EXERCICE 2018.**

**P.J. : 1**

nbre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.

Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Le Président se retire de la séance et laisse la présidence à son 1<sup>er</sup> vice-président. Celui-ci fait procéder au vote.

### Délibération :

nombre de votants :	16	vote pour :	16
procurations :	3	vote contre :	2
majorité :	11	abstention :	1

Conformément au code général des collectivités territoriales, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2018 établi par le SDIS 82 et qui est en tout point conforme au compte de gestion 2018 établi par monsieur le payeur départemental.

Fait à Montauban, le 8 février 2019

9 Le Président,

Le 1<sup>er</sup> vice-président  
du CA du SDIS 82

Pierre MARDEGAN



## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 3

- \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018.**

nombre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.

Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

### Délibération :

nombre de votants :	17	vote pour :	18
procurations :	3	vote contre :	2
majorité :	11	abstention :	0

En application du plan comptable M 61 et après les votes du compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2018, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

➤ **SE PRONONCENT FAVORABLEMENT** sur l'affectation des résultats comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
RESULTAT de clôture 2017		920 167,40		1 625 895,39	0,00	2 546 062,79
OPERATIONS DE L'EXERCICE 2018	16 523 954,35	16 418 111,97	4 184 627,26	4 289 356,97	20 708 581,61	20 707 468,94
TOTAUX (hors R.A.R et Charges à rattacher)	16 523 954,35	17 338 279,37	4 184 627,26	5 915 252,36	20 708 581,61	23 253 531,73
SOLDE D' INVESTISSEMENT A REPORTER ( compte 001 )			0,00	1 730 625,10		
RESTES A REALISER			2 870 431,67	1 400 000,00	2 870 431,67	1 400 000,00
TOTAUX CUMULES	16 523 954,35	17 338 279,37	7 055 058,93	7 315 252,36	23 579 013,28	24 653 531,73
RESULTAT avant AFFECTATION		814 325,02		260 193,43	0,00	1 074 518,45
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (Compte 1068 Recettes investissement)				0,00		
RESULTAT CLOTURE APRES AFFECTATION		814 325,02				

Le cumul du résultat de clôture 2017 et des opérations de l'exercice 2018 fait donc ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 814 325,02 € (compte 002).
- un excédent d'investissement de 1 730 625,10 € (compte 001).

Compte tenu du montant des restes à réaliser de 2 870 431,67 € en dépenses et 1 400 000 € en recettes, le résultat avant affectation (solde d'investissement « réel ») est de + 260 193,43 €.

➤ **SE PRONONCENT FAVORABLEMENT** sur l'inscription au budget primitif 2019 :

\* en section de fonctionnement de la somme de :

- 814 325,02 € au compte 002 en recettes de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté).

\* en section d'investissement des sommes de :

- 1 730 625,10 € au compte 001 en recettes d'investissement (excédent d'investissement reporté) ;
- 2 870 431,67 € en restes à réaliser dépenses ;
- 1 400 000 € en restes à réaliser recettes.

Fait à Montauban, le 8 février 2019  
 P Le Président,

Le 1<sup>er</sup> vice-président  
 du C.A du S.D.I.S 82  
 Pierre MARDEGAN

## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 4

- \* - \* - \* - \* - \* -

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019**

**P.J : 1**

nbre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

**ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE** : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.

Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

**ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE** : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

**ASSISTAIENT EGALEMENT** : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE** : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE** : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

**ETAIENT EGALEMENT EXCUSES** : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

**PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE** :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION** : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

### **Délibération** :

nombre de votants : 17	vote pour : 18
procurations : 3	vote contre : 2
majorité : 11	abstention : 0

Le budget primitif présenté a pris en compte les orientations budgétaires 2019. Aussi les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVENT et VOTENT le budget 2019 chapitre par chapitre, annexé à la délibération, à savoir :

**Fonctionnement dépenses :**

• Chapitre 011 Charges à caractère général :	2 120 000,00 €
• Chapitre 012 Charges de personnel :	11 709 591,00 €
• Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	520 000,00 €
• Chapitre 66 Charges financières :	450 000,00 €
• Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	800,00 €
• Chapitre 042 Amortissements et provisions :	2 060 000,00 €
• Chapitre 022 Dépenses imprévues :	322 765,72 €

**Fonctionnement recettes :**

• Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté :	814 325,02 €
• Chapitre 70 Produits des services :	90 000,00 €
• Chapitre 013 Atténuations de charges :	110 000,00 €
• Chapitre 74 Dotations et participations :	15 907 356,70 €
• Chapitre 042 Amortissement et neutralisation :	261 475,00 €

**Investissement dépenses :**

• Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :	1 470 000,00 €
• Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	61 190,00 €
• Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	2 312 990,00 €
• Chapitre 23 Immobilisations en cours :	1 744 100,00 €
• Chapitre 040 Amortissement et neutralisation :	261 475,00 €
• Chapitre 041 Opérations patrimoniales	40 000,00 €
• Restes à réaliser :	2 870 431,67 €

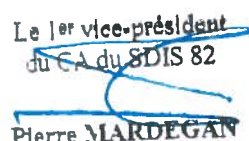
**Investissement recettes :**

• Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté :	1 730 625,10 €
• Chapitre 10 Dotations et fonds divers :	700 000,00 €
• Chapitre 13 Subventions d'investissement :	25 000,00 €
• Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :	2 804 561,57 €
• Chapitre 040 Amortissements et provisions :	2 060 000,00 €
• Chapitre 041 Opérations patrimoniales	40 000,00 €
• Restes à réaliser :	1 400 000,00 €

- et dans son ensemble selon le principe de l'équilibre pour chaque section (dépenses = recettes) comme suit :

Libellé	BP 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 183 156,72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 760 186,67 €

Fait à Montauban, le 8 février 2019  
P/ Le Président,

Le 1<sup>er</sup> vice-président  
du CA du SDIS 82  
  
Pierre MARDEGAN

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 5**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR  
L'EXERCICE 2019**

nombre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.  
Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

**Délibération :**

nombre de votants :	17	vote pour :	20
procurations :	3	vote contre :	0
majorité :	11	abstention :	0

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

➤ **SE PRONONCENT FAVORABLEMENT** sur l'attribution des subventions suivantes :

- Union départementale des sapeurs-pompiers de Tarn-et-Garonne : 333 402,00 €
- Union régionale des sapeurs-pompiers : 1 000,00 €
- Comité des œuvres sociales du service d'incendie et de secours : 109 480,00 €
- Œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers : 1 000,00 €

Fait à Montauban, le 8 février 2019

Le Président,

Le 1er vice-président  
du CA du SDIS 82

Pierre MARDEGAN

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 6**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**OBJET : LABEL EMPLOYEUR - LISTE DES ENTREPRISES  
PRIVEES ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
MERITANTES AU TITRE DE L'ANNEE 2019.**

nbre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.  
Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

**Délibération :**

nombre de votants :	17	vote pour :	18
procurations :	3	vote contre :	0
majorité :	11	abstentions :	2

Au vu de la circulaire du 19 juillet 2006 relative au label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » et du rapport présenté, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **SE PRONONCENT FAVORABLEMENT** sur le classement des entreprises privées – collectivités publiques méritantes au titre des années 2019, 2020, 2021 telles qu'énoncées ci-dessous :

<b>Classement général Entreprises Privées</b>			
	<b>Employeurs</b>	<b>Points</b>	<b>Groupements</b>
1	AIRAS CAP 2000	46	Garonne
1	Etablissements VIGOUROUX	46	Garonne
3	Société GUIMA PALFINGER	44	Tarn
4	Société SANTIN	42	Garonne
5	Société ANNIC	38	Tarn
5	Société C 2 R	38	Garonne

<b>Classement général Collectivités Publiques</b>			
	<b>Employeurs</b>	<b>Points</b>	<b>Groupements</b>
1	Mairie de Caussade	68	Tarn
2	Mairie de Moissac	64	Garonne
2	Mairie de Castelsarrasin	64	Garonne
4	Mairie de Laguépie	54	Tarn
	Communauté de communes Lomagne Tarn-et-Garonnaise	52	Garonne
6	Mairie de Valence d'Agen	50	Garonne
6	Mairie de Beaumont-de-Lomagne	50	Garonne
8	Mairie de Verdun-sur-Garonne	48	Garonne

Fait à Montauban, le 8 février 2019  
Le Président,

~~Le 1er vice-président~~  
du CA du SDIS 82

  
Pierre MARDEGAN

**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 7**

- \* - \* - \* - \* - \* -

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU  
SDIS 82 / ANNEXE 4 : REGLEMENT DEPARTEMENTAL  
D'HABILLEMENT.**

**PJ : 1**

nombre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.

Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

**Délibération :**

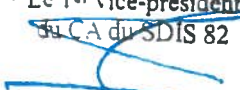
nombre de votants :	17	vote pour :	20
procurations :	3	vote contre :	0
majorité :	11	abstention :	0

Au vu de l'arrêté du 4 avril 2017 modifiant l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues uniformes, équipements et attributs des sapeurs-pompiers, le règlement s'en trouve modifié sur quelques points ainsi que le dossier des médailles (décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers) et les dotations individuelles.

Aussi, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **SE PRONONCENT FAVORABLEMENT** sur les modifications apportées au règlement intérieur du SDIS 82 : annexe 4 : règlement d'habillement.

Fait à Montauban, le 8 février 2019

Le Président,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
du CA du SDIS 82  
  
Pierre MARDEGAN



**Extrait du registre des délibérations  
du conseil d'administration du SDIS 82 - N° 8**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :  
SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES SAPEURS-  
POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE  
2019.**

nbre de membres : 22  
quorum : 12  
présents : 17  
excusés avec procuration : 3  
absents : 2

L'an 2019, le jeudi 7 février à 15 H 00, s'est réuni le conseil d'administration du SDIS sous la présidence de M. Christian ASTRUC, président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames B. BARÈGES, C. BOURDONCLE, F. DEBIAIS, L. MORVAN, MC. BERLY.

Messieurs P. MARDEGAN, J-C BERTELLI, J. GONZALEZ, G. HEBRARD, D. ROGER, L. VIGUIÉ, P. BONNEFOUS, F. LABRUYERE, P. MARTY, M. PONS, J-F SAHUC.

ETAIENT PRESENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Colonel J-L FERRES, médecin-colonel P. DAVADANT, Commandant P. REDON, Capitaine L. MORELLATO.

ASSISTAIENT EGALEMENT : Messieurs P. BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne et J-D. JOLIBERT, payeur départemental adjoint.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Messieurs J-L DEPRINCE, J-C GIORDANA.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC VOIX CONSULTATIVE : Adj/c C. SANSOU, Ltn J-L. BEGUE.

ETAIENT EGALEMENT EXCUSES : Ltn-colonel M. ROUX, Président de l'union départementale 82, Ltn-colonel P. BACLET chef de l'état-major du SDIS82.

PROCURATIONS – VOIX DELIBERATIVE :

Procurations étaient données de madame M-J MAURIÈGE à monsieur G. HEBRARD, de madame M. BAULU à monsieur P. MARDEGAN, et de monsieur J-M HENRYOT à monsieur J-C BERTELLI.

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : Madame B. BENTEJAC, monsieur C. VIDAL.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JANVIER 2019

Monsieur le président donne lecture du rapport aux membres de l'assemblée. Après délibération du conseil d'administration, le président fait procéder au vote :

**Délibération :**

nombre de votants :	17	vote pour :	20
procurations :	3	vote contre :	0
majorité :	11	abstention :	0

Vu l'avis favorable des membres du comité technique du SDIS 82 réunis le 6 février 2019,

Considérant l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée,

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité SE PRONONCENT favorablement sur :

AR PREFECTURE

082-288200017-20190208-DELIB8TBLXEFF-DE  
Reçu le 26/02/2019

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la suppression d'1 poste de sapeur de sapeurs-pompiers professionnels ne correspondant plus aux besoins du service :
  
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la création d'un poste de caporal de sapeurs-pompiers professionnels suite à réussite d'un examen professionnel, parfaitement adapté à la réorganisation du service d'incendie et de secours,
  
- A compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, suite à des départs en retraite entre autres, la création de 3 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Fait à Montauban, le 8 février 2019  
¶ Le Président,

~~Le 1<sup>er</sup> vice-président~~  
du CA du SDIS 82

  
Pierre MARDEGAN